



CHARTRES

## Annexe 5 Dossier Unique d'inscription Accueil de Loisirs Vacances Été 2024



Pour inscrire votre enfant dans un accueil de loisirs cet été, **il est obligatoire au préalable de remplir le dossier unique « Ville de Chartres 2024 / 2025 »** que vous devrez retourner **avec cette fiche d'inscription accompagnée du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28, chèques vacances ou CESU) au **Pôle Administratif, Place des Halles à Chartres.**

**Votre nouveau quotient familial est à calculer et sera pris en compte à partir de ces vacances d'été.** Merci de fournir votre dernier avis d'imposition et attestation de paiement CAF et/ou MSA.

**Date limite des inscriptions 15 jours avant le premier jour de venue de l'enfant et dans la limite des places disponibles.**

<b>Titulaire de l'autorité parentale ①</b>	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
<b>Titulaire de l'autorité parentale ② et/ou conjoint</b>	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
<b>Enfant</b>	Nom	Prénom
	Date de naissance :                    /                    /	

### Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

<b>Juillet 2024</b>	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS					ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRES			Garderie ALSH Maternelle Elémentaire 18h/18h30
	LES CYTISES	JULES FERRY	KERGOMARD			<input type="checkbox"/> JACQUES PREVERT <input type="checkbox"/> RECHEVRES <input type="checkbox"/> JULES FERRY			
	JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	
<b>Du 8 au 12 juillet</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Du 15 au 19 juillet</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Du 22 au 26 juillet</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Du 29 juillet au 02 aout</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Information repas</b>	Double choix offert aux enfants tous les jours						<input type="checkbox"/> PAI alimentaire (précisez : .....)		

### Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

<b>Août 2024</b>	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS				ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRES			Garderie ALSH Maternelle Elémentaire 18h/18h30	
	LES CYTISES	KERGOMARD			<input type="checkbox"/> JACQUES PREVERT <input type="checkbox"/> RECHEVRES				
	JOURNEE	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)		
<b>Du 5 au 9 août</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Du 12 au 16 août (4 jours)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Du 19 au 23 août</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Du 26 au 30 août</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Information repas</b>	Double choix offert aux enfants tous les jours						<input type="checkbox"/> PAI alimentaire (précisez : .....)		

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des P.E.P 28) et l'engagement à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon/mes enfants(s), et selon le mode d'inscription que j'ai choisi.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ **Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale**

Accueil de loisirs pour les maternels	Accueil de loisirs pour les élémentaires
<b>LES CYTISES</b> : 31 rue de Huysmans	<b>RECHEVRES</b> : 31 rue de Huysmans
<b>JULES FERRY</b> : 36 rue de Villaines	<b>JULES FERRY</b> : 36 rue de Villaines
<b>PAULINE KERGOMARD</b> : 2 rue Florent d'Illiers Seul ce lieu propose des accueils en demi-journée pour les maternels	<b>JACQUES PREVERT</b> : 2 rue Florent d'Illiers

Tarifs Vacances d'été		Semaine 5 jours		Du 12 au 16 août (4 jours)		Garderie 18h 18h30 Tarif maximum
		Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum	
<b>Enfants chartrains</b>	Journée avec repas	46.22 €	79.01 €	36.98 €	63.21 €	Forfait 5 j 3.43 €
	Demi-journée sans repas	19.76 €	25.94 €	15.81 €	20.75 €	
<b>Enfants non chartrains</b>	Journée avec repas	Tarif unique : 132.73 €		Tarif unique : 106.18 €		Forfait 4 j 2.76 €
	Demi-journée sans repas	Tarif unique : 46.94 €		Tarif unique : 37.55 €		



Si le montant calculé se situe en dessous du tarif minimum, il vous faut donc appliquer le tarif minimum du tableau « Tarifs Vacances d'été »  
Si le montant calculé se situe au-dessus du tarif maximum, il vous faut donc appliquer le tarif maximum du tableau « Tarifs Vacances d'été »

CALCUL DE MON TARIF							
= Quotient Familial X Taux d'effort X Nombre de semaine							
	Inscription	Quotient Familial*	Taux d'effort	Nombre de semaine	Déduction des 10% (Famille de 3 enfants)	Garderie 18h 18h30	Total
<b>Exemple</b>	En journée	800	X 7.50 %	1	0	3.43 €	63.43 €
<b>Semaine 5 jours</b>	Journée		X 7.50 %				€
	Demi-journée		X 2.50 %				€
<b>Semaine 4 jours (du 12 au 16 août)</b>	Journée		X 6.00 %				€
	Demi-journée		X 2.00 %				€
<b>MONTANT TOTAL</b>							€

#### CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

Revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)

+ Autres revenus imposables + Pensions reçues

- Pensions versées - Frais de garde (pour enfant(s) de moins de 7 ans)

+ Prestations familiales des 12 derniers mois

Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ titulaire de l'autorité parentale de(s) enfant(s) ci-dessus désigné(s) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur le document
- Atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement, consultable(s) sur le site internet des P.E.P 28
- M'engage à signaler tout changement de situation
- M'engage à avoir pris connaissance de l'ensemble des données de la présente fiche d'inscription et du dossier unique 2024/2025
- M'engage à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon / mes enfant(s)
- Autorise les encadrants des différentes activités à prendre le cas échéant, toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de mon ou mes enfants
- Ai connaissance que les données d'identité de la famille seront utilisées par la Ville de Chartres et les P.E.P 28 du fait du partage de l'outil informatique.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ **Signature du (des) titulaire (s) de l'autorité parentale**